

Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

VALIDATION DU PRIX DE CESSION

(À retourner par courrier électronique : lancelot.ripley@epfna.fr ou par courrier postal :
EPF de Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers cedex)

1) Désignation des biens cédés par l'EPF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention n°16-14-004, signée le 1^{er} aout 2014, l'EPF a acquis l'immeuble au n°2 rue Saint Joseph à Cognac, pour 310 000€.
Le bien cédé est la parcelle AW 626, d'une surface de 626 m².

2) Désignation de l'acquéreur

Nom : **PLUVIAN INVESTISSEMENTS**

Adresse : 175 avenue Achille Peretti 92 200 NEUILLY-SUR-SEINE

Projet : Réhabilitation du bâtiment pour implantation de logements et commerces

3) Détail du prix de cession (HT) arrêté au 24/01/2020

➤ Cession 300 000.00 € HT

Total général HT	300 000.00 €
Marge	22 070.44 €
TVA sur marge	4 414.08 €
Total général TTC	304 414.08 €

4) calendrier prévisionnel

Signature d'une promesse de vente entre l'EPF et Pluvian Investissements en mars 2020, avec comme conditions :

. 3 mois pour finalisation du dossier de PC et le déposer par Pluvian Investissements ; en temps masqué Pluvian réalise une étude de faisabilité et échange avec l'EPF, la Ville et l'ABF sur le projet. Le projet devra être validé par la Ville de Cognac.

. Puis 6 mois pour instruction PC, purge, obtention du prêt

. Maintien de cases commerciales en rdc sur Aristide Briand

Signature prévisionnelle acte fin 2020

A noter, au 24/01/2020 un reste à charge pour la Ville de 44 072.17 € sur cette opération la cession se réalise dans les conditions prévues ici.

5) Coordonnées du Notaire rédacteur de l'acte

Maître DAMBIER 15 Rue de Beaulieu 16000 Angoulême

À Cognac, le 12 FEV. 2020

Signature et Cachet



Le Maire

Michel GOURINCHAS

Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine